



Avis d'organisation du concours d'accès au cycle de formation de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration (2017)

L'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA) organise, les **25 et 26 novembre 2017**, le concours d'accès au cycle de formation initiale. Le nombre des places à pourvoir est fixé par décision du Chef de Gouvernement à **46**.

Le concours est ouvert aux :

- Candidats fonctionnaires, âgés de 40 ans au plus à la date du concours, titulaires dans un cadre classé à l'échelle de rémunération n°11 ou à un cadre assimilé et justifiant d'une ancienneté d'au moins deux ans en cette qualité.
- Candidats non fonctionnaires, âgés de 35 ans au plus à la date du concours, titulaires d'un diplôme donnant l'accès à l'échelle de rémunération n°11 ou cadre assimilé.

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CONCOURS :

Les candidats intéressés par concours doivent effectuer les démarches suivantes :

1. **Accomplir les formalités d'inscription en ligne sur le site web de l'Ecole (www.ensa.org.ma) en prenant soin d'introduire l'ensemble des informations demandées.**
2. **Faire parvenir à l'ENSA un dossier complet de candidature au concours.** Les dossiers de candidature doivent être adressés au Directeur Général de l'ENSA ou déposés directement au secrétariat de la Direction Générale à l'adresse suivante : 1, Avenue de la Victoire Rabat. BP 165. Code Postal 10060. Le dossier de candidature doit comporter :
 - Une copie de la carte Nationale d'Identité ;
 - 2 photos d'identité ;
 - 2 lettres de motivation, l'une en langue arabe et l'autre en langue française, dans lesquelles le candidat est appelé à expliquer ses **motivations** et son **ambition**. les deux lettres doivent être manuscrites ;
 - Le curriculum vitae (CV) ;
 - Copies légalisées des diplômes et certificats nationaux ou équivalents obtenus par le candidat.

En outre, les candidats fonctionnaires doivent compléter leur dossier de candidature par :

- Une autorisation explicite à passer le concours de l'ENSA, émanant de **l'autorité administrative compétente** dont relève le candidat ;
- Une pièce administrative justifiant l'ancienneté d'au moins 2 ans en tant que titulaire à l'échelle de rémunération n°11 ou cadre assimilé

Ces deux formalités d'inscription au concours sont **obligatoires** et doivent être accomplies dans un délai ne dépassant pas **le Vendredi 20 octobre 2017 à 16h00**.

La liste des candidats présélectionnés par le jury pour passer les épreuves écrites sera affichée au siège de l'ENSA, sur le site web www.ensa.org.ma et sur le portail des services publics www.service-public.ma

LA STRUCTURE DU CONCOURS :

Trois épreuves écrites d'admissibilité

- Une première épreuve de dissertation sur un sujet d'ordre général traitant de questions nationales ou internationales, programmée le samedi 25 novembre 2017 à 8H.
- Une deuxième épreuve portant sur la rédaction d'une note de synthèse à partir d'éléments d'un dossier, programmée le samedi 25 novembre 2017 à 14 H.

Les candidats seront tenus de rédiger l'une des deux premières épreuves en langue arabe et l'autre en langue française (selon leur choix).

- Une troisième épreuve relative à une étude de cas portant sur une problématique de gestion publique, programmée le dimanche 26 novembre 2017 à 8 H.

Deux épreuves orales d'admission

- Un entretien individuel avec les membres du jury portant sur le cursus ou le parcours du candidat et ses différentes expériences professionnelles et extra-professionnelles ;
- Une épreuve orale collective qui met en situation au moins trois candidats pour débattre d'un sujet ou d'une problématique proposée par le jury.

Des informations plus détaillées sur le concours d'accès à l'ENSA ainsi que sur le cycle préparatoire sont disponibles sur le site web de l'ENSA : www.ensa.org.ma

Pour rappel, la mise en place de l'ENSA, née de la fusion de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et de l'Institut Supérieur de l'Administration (ISA) procède de la volonté de mise en place d'un dispositif de formation devant accompagner les réformes et les dynamiques de transformation à l'échelle de l'administration publique.

Le cycle de la formation initiale, portant sur une durée de 24 mois dont 6 mois consacrés aux stages pratiques, a pour vocation de former des cadres à haut potentiel et de les doter des compétences nécessaires à l'accomplissement des missions de conception, de planification, de suivi et d'évaluation des programmes et des politiques publiques dans différentes administrations, établissements publics et collectivités territoriales.